Tiliguerta
secret sardinia

CONTRAT DE SÉJOUR

TITRE I – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Propriété et objet

Tiliguerta Glamping & Camping Village est géré par la société Spiaggiadoro S.r.l., dont le siège opérationnel est situé à Capo Ferrato, Muravera (CA), S.P. 97 km 6, numéro de TVA et code fiscal 01915820920, ci-après également désignée « Tiliguerta Glamping & Camping Village ».
Tiliguerta Glamping & Camping Village fournit à ses clients le service de camping et de village de vacances tel que défini par la Loi régionale de Sardaigne n° 22 du 14 mai 1984 et ses dispositions d'application et de modification ultérieures.

TITRE II – PROCÉDURES

CHAPITRE I – Fourniture du service

SECTION I – Personnes admises au service

2. Admissions

Le service de camping et de village est fourni exclusivement à des groupes composés d'au moins 2 et d'au plus 7 personnes.
La Direction se réserve la faculté d'admettre des groupes plus nombreux.

3. Invités

Sur demande et dans la limite des disponibilités, les clients sont autorisés à recevoir des invités à l'intérieur de la structure d'hébergement.
L'accès des invités n'est admis que pendant les heures d'ouverture de la Réception et après paiement du tarif prévu à cet effet. À l'occasion d'événements particuliers, d'animations ou de spectacles, la Direction se réserve la faculté de majorer le prix d'accès des **invités extérieurs**, qui devront en tout état de cause quitter la structure **au plus tard à minuit (24h00)** le jour de leur entrée.
Les invités mineurs ne sont pas admis, sauf s'ils sont accompagnés d'adultes majeurs, lesquels sont tenus de surveiller leur conduite pendant leur présence dans la structure d'hébergement et en répondent à tous égards légaux envers Spiaggiadoro S.r.l. (Tiliguerta Glamping & Camping Village) et envers les tiers.

Tiliguerta
secret sardinia

SECTION II – Réservations, tarifs et limites de séjour

4. Limites de réservation

La réservation de séjours, sous réserve de certaines offres spéciales disponibles en ligne et des périodes de basse saison, n'est pas permise pour des périodes inférieures à 7 nuits.
Les séjours en hébergements et sur emplacements peuvent commencer n'importe quel jour de la semaine, sous réserve de disponibilité.
Pour chaque équipement (caravane, tente, tente-remorque, camping-car) vide, un minimum de 2 personnes sera toujours comptabilisé en plus du tarif prévu pour l'équipement.

5. Acomptes, solde, types de tarifs et services annexes

Tarif Standard – Acompte et Solde : pour les réservations au Tarif Standard (sous réserve d'éventuelles remises ou variations dynamiques fondées sur les offres en cours ou sur la disponibilité des emplacements et des hébergements) :
a) dans les **48 heures** suivant la demande de réservation, un acompte égal à **50 %** du coût du séjour doit être versé ;
b) le solde du séjour doit parvenir à Spiaggiadoro S.r.l. au moins **14 jours** avant le début du séjour ;
c) si la demande de réservation est effectuée dans les 14 jours précédant le début du séjour, la totalité du montant (**100 %**) devra être payée au moment de la confirmation, sous peine d'annulation de la demande.

Régularisation des paiements : le paiement du séjour doit toujours être intégralement régularisé avant l'arrivée ou, dans le cas de clients de passage (walk-in, clients sans réservation préalable), au moment même de l'enregistrement.
Tarif Non Remboursable : si le client opte, lorsqu'il est disponible, pour un « Tarif Non Remboursable » (applicable au séjour, à la formule Demi-Pension « HB » et/ou au service « Dog Beach »), la totalité du montant (100 %) doit être versée au moment de la confirmation de la réservation ou de l'achat. En cas d'annulation, de non-présentation (no-show), de modification des dates ou de départ anticipé, pour quelque cause que ce soit (y compris intempéries, problèmes de santé ou motifs personnels), **aucun remboursement n'est prévu**, pas même partiel, des sommes versées, ni leur cession à des tiers.

Formule Demi-Pension (HB) : la formule HB (comprenant le petit-déjeuner international et le dîner), lorsqu'elle est achetée en même temps que la réservation du séjour, coûte 50 € et est structurée comme suit : petit-déjeuner international (valeur catalogue 20,00 €) et dîner à 30,00 € (boissons exclues), qui donne droit à un bon de 35,00 € utilisable sur le menu à la carte. Si le montant des plats choisis pour le dîner dépasse le seuil de 35,00 €, la différence sera réglée séparément. Le crédit est personnel et valable pour un seul dîner. **Il n'est ni cumulable, ni cessible, ni remboursable**, même en partie. L'éventuel reliquat ne peut pas être utilisé les jours suivants.

Service Dog Beach : le service Dog Beach, lorsqu'il est acheté par des clients extérieurs, ou par des clients séjournant à un moment postérieur à la réservation du séjour, ou directement à la Réception, **est toujours soumis à un Tarif Non Remboursable** majoré par rapport à celui appliqué à ceux qui ont acheté le même service en même temps que la réservation du séjour. Le titre d'accès correspondant est strictement personnel, **n'est jamais cessible** à des tiers (personnes ou chiens) et ne donne droit à aucun remboursement en cas de mauvais temps, de problèmes de santé ou de motifs personnels de l'acheteur.
Soins de bien-être : les soins de bien-être réservés peuvent être annulés sans pénalité moyennant un préavis d'au moins **24 heures** avant l'heure fixée pour le rendez-vous. En cas d'annulation communiquée moins de 24 heures à l'avance ou de non-présentation, le **coût intégral** du soin sera facturé.

6. Faculté d'annulation et rétractation conventionnelle (Tarif Standard)

En application de l'art. 59, alinéa 1, lettre n) du Décret législatif n° 206/2005 (Code de la consommation), s'agissant d'un contrat portant sur la fourniture d'hébergement à des fins non résidentielles avec une date ou une période d'exécution spécifiques, le droit légal de rétractation de 14 jours prévu pour les contrats à distance ne s'applique pas.
Exclusivement pour les réservations effectuées au Tarif Standard, le client peut renoncer à tout moment à la réservation en le communiquant par écrit à Tiliguerta Glamping & Camping Village.
L'annulation de la réservation au Tarif Standard entraîne le remboursement par Spiaggiadoro S.r.l. du seul acompte effectivement versé — après déduction forfaitaire de **50,00 €** à titre de frais de dossier, qui seront dans tous les cas retenus — selon les pourcentages suivants calculés sur le montant de l'acompte :
a) **remboursement de 100 % de l'acompte versé** (moins 50,00 € de frais de dossier), si l'annulation parvient dans les 72 heures suivant la date de confirmation de la réservation (et en tout cas avant les 14 jours précédant l'arrivée) ;
b) **remboursement de 70 % de l'acompte versé** (moins 50,00 € de frais de dossier), si l'annulation parvient après les 72 heures suivant la réservation et jusqu'au 30e jour précédant la date de début du séjour ;
c) **remboursement de 50 % de l'acompte versé** (moins 50,00 € de frais de dossier), si l'annulation parvient entre le 29e et le 14e jour précédant la date de début du séjour ;
d) **aucun remboursement** (retenue de 100 % des sommes versées), si l'annulation parvient à partir du 13e jour précédant la date de début du séjour (c'est-à-dire au-delà du délai de 14 jours avant l'arrivée) ou en cas de non-présentation (no-show).

Tiliguerta
secret sardinia

7. Durée du séjour et départ anticipé

La réservation est contraignante pour toute la période confirmée. Le début du séjour entraîne pour le client l'obligation de payer l'intégralité du prix convenu pour toute la période réservée, même s'il renonce à profiter d'une partie de celle-ci.
En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates réservées, pour quelque motif non imputable à la structure, le client est en tout état de cause tenu de payer l'intégralité du montant du séjour réservé et **n'aura droit à aucun remboursement** pour les jours non utilisés.

8. Interdiction de cession de la réservation

La réservation est strictement personnelle et **ne peut être cédée** par le client à des tiers à quelque titre ou pour quelque raison que ce soit.

9. Variations tarifaires

Au cours de l'année, Spiaggiadoro S.r.l. se réserve le droit d'adapter les tarifs des séjours et des services pour les nouvelles réservations sur la base de la variation de 100 % de l'indice ISTAT FOI relatif à l'année précédente, de la disponibilité effective des hébergements, de la pression fiscale et/ou de tout autre facteur économique ayant une incidence sur les coûts de l'entreprise.
Les réservations déjà confirmées à la date de mise à jour des tarifs ne seront en aucun cas soumises à l'adaptation des prix.

CHAPITRE II – Enregistrement (check-in)

10. Arrivée et enregistrement

L'accueil du client et l'accomplissement des formalités d'enregistrement à la Réception ne sont permis qu'aux horaires affichés à l'entrée de la structure d'hébergement.
Lors de l'enregistrement, le client et ses invités doivent communiquer à Tiliguerta Glamping & Camping Village leurs données personnelles en présentant une pièce d'identité valide ; en cas de modifications ultérieures concernant les invités, le client s'engage à en informer la Réception le jour même en remettant les pièces d'identité correspondantes à la Direction.

11. Retards d'arrivée

En cas de retard d'arrivée par rapport à la date réservée, le tarif correspondant aux jours réservés et non utilisés reste dû dans tous les cas. Le client est autorisé à arriver avec un retard **n'excédant pas 12h00 du deuxième jour suivant la date de début de séjour prévue** ; ce délai écoulé sans que le client soit arrivé dans la structure et en l'absence de préavis (y compris téléphonique ou par e-mail), le contrat

sera réputé résolu et Tiliguerta Glamping & Camping Village retrouvera la pleine disponibilité de l'hébergement, en retenant les sommes versées.

12. Remise des clés (clients « Glamping Village »)

Les clés des hébergements sont remises jusqu'à **20h00** le jour d'arrivée (heure de fermeture de la Réception). Pour toute arrivée au-delà de cet horaire (late check-in), il est obligatoire de prévenir préalablement la Réception par e-mail et/ou par téléphone.

13. Attribution de l'emplacement (clients « Camping »)

Le client est tenu d'occuper l'emplacement qui lui est attribué par la Direction ou d'attendre un accompagnateur qui lui montrera celui qui lui est destiné.
L'occupation d'un emplacement différent de celui attribué n'est permise que sur autorisation expresse, écrite ou verbale, de la Direction, avec accomplissement d'une nouvelle procédure d'enregistrement.
L'identification des emplacements est assurée au moyen d'un repère numéroté apposé sur le sol.

CHAPITRE III – Départ (check-out) et paiements

14. Départ

Le client doit libérer l'hébergement et la structure d'hébergement le dernier jour du séjour, aux horaires suivants :
– avant **12h00**, s'il est équipé d'un camping-car, d'une caravane ou d'une tente ;
– avant **10h00**, s'il séjourne en mobil-home, en tente équipée ou en bungalow.

15. Paiement et modalités électroniques

Le paiement du prix du séjour (lorsqu'il n'a pas déjà été réglé avant l'arrivée), ainsi que de tout autre service annexe pour lequel le paiement immédiat n'est pas prévu, n'est permis que pendant les heures d'ouverture de la Réception.
Lorsque le client est de passage (walk-in), le paiement de l'intégralité du séjour doit être effectué au moment de l'enregistrement, tandis que le paiement d'éventuels services supplémentaires doit toujours être effectué au moment de l'achat.
À la sortie de la structure, le client est tenu de présenter au personnel chargé du contrôle la documentation fiscale attestant du paiement du solde.
Avis sur les modalités de paiement (**Structure Cashless à partir de 2027**) : nous informons nos aimables clients qu'à compter de la saison 2027, seuls les paiements électroniques effectués par cartes des réseaux VISA, Mastercard, American Express, Diners, Bancomat et moyens de paiement électroniques seront acceptés au sein de Tiliguerta Glamping & Camping Village, à l'exclusion des espèces.

Tiliguerta
secret sardinia

16. Dépôt de garantie

En garantie du bon entretien de l'hébergement et de son équipement, une carte de crédit valide doit être présentée lors de l'enregistrement, sur laquelle la somme de **300,00 €** sera retenue par pré-autorisation. À la fin des vacances, le personnel chargé de cette mission vérifiera l'état de l'hébergement, puis procédera à la libération du dépôt ou au débit des éventuels dommages ou manquements constatés.
Le droit de Spiaggiadoro S.r.l. à la réparation du préjudice supérieur est réservé.

TITRE III – RÈGLES DE CONDUITE POUR LES CLIENTS ET LEURS INVITÉS

CHAPITRE I – Interdictions et usage des espaces communs

17. Respect de la végétation

Il est interdit d'altérer de quelque manière et par quelque moyen que ce soit la flore existant à l'intérieur de la structure, ainsi que de tendre des hamacs et/ou des étendoirs dans la végétation, sauf autorisation de la Direction.

18. Allumage de feux

Il est interdit d'allumer des feux à l'air libre sur toute la zone de la structure d'hébergement et de ses dépendances.
Demeurent réservées les règles plus restrictives des organismes chargés de la protection et de la conservation du patrimoine.
L'utilisation des barbecues situés à l'intérieur de la structure n'est autorisée que les jours où ne souffle pas un vent « modéré » d'intensité supérieure à la force 3 de l'échelle de Beaufort (vitesse du vent comprise entre 5,5 et 8 m/s) et dans le respect scrupuleux des modalités d'utilisation affichées sur un panneau à chaque point barbecue.
L'utilisation de réchauds à gaz à l'intérieur des emplacements est autorisée à une distance supérieure à 1 mètre de la végétation environnante.
Il est interdit d'allumer des produits fumigènes dans la « bande de protection », c'est-à-dire à l'intérieur de la zone comprise entre le littoral sablonneux et l'aire destinée aux emplacements, à l'exception des points barbecue signalés par une signalétique appropriée.

19. Élimination des déchets

Il est interdit d'éliminer les déchets en dehors des points de collecte prévus à cet effet, signalés conformément à la réglementation en vigueur en matière de tri sélectif. Il est renvoyé au Règlement Intérieur pour l'explication de la procédure d'élimination.
Il est interdit d'évacuer les eaux usées, de quelque type et de quelque provenance que ce soit, en dehors des points de service prévus à cet effet situés à l'intérieur de la structure d'hébergement et dûment

signalés (procédure obligatoire pour la vidange des eaux usées des caravanes et camping-cars) et/ou en dehors des services sanitaires.

20. Utilisation de câbles et d'équipements électriques

Il est interdit d'encombrer les voies de circulation situées à l'intérieur de la structure d'hébergement avec des câbles et/ou tout autre dispositif de dérivation de l'énergie électrique ; il est également interdit de les appuyer sur la végétation environnante.
Le personnel de la structure d'hébergement est expressément autorisé à déconnecter immédiatement, sans aucun préavis, tout câble et/ou tout autre dispositif installé en violation de l'alinéa précédent. La même autorisation est conférée en cas de branchements électriques jugés non conformes à la réglementation en vigueur.
Il est interdit de fixer au sol et/ou de suspendre aux arbres des antennes, paraboles et tout autre moyen propre à la réception de signaux radiotélévisés.

21. Utilisation d'appareils de diffusion sonore

Pendant toute la durée des 24 heures, il est interdit d'utiliser des instruments de musique ou tout autre moyen propre à la diffusion de sons à fort volume tels que, à titre d'exemple et non exhaustif, TV, radio, etc. L'interdiction est absolue pendant les heures où le silence est en vigueur.

22. Respect du repos d'autrui et règles de conduite

Il est interdit d'adopter des comportements qui troublent la tranquillité publique à l'intérieur de la structure d'hébergement et de ses dépendances, ainsi que sur les zones sablonneuses prévues à cet effet.
Pendant les « plages horaires de tranquillité » indiquées sur le panneau affiché à l'intérieur de la structure d'hébergement et en tout cas reportées dans le Règlement de séjour, il est interdit de monter ou de démonter des équipements de camping, de parler sur un ton de voix inadapté à la tranquillité que l'on entend garantir et d'utiliser des moyens mécaniques. L'utilisation de l'aire de jeux est toujours autorisée. La Direction, à son entière et incontestable discrétion, peut prévoir des dérogations pour les activités d'animation.
Tant la nudité que le « topless » sont expressément interdits à l'intérieur de la structure. La nudité est également interdite aux enfants à l'intérieur des commerces, des établissements de restauration et des bars.

23. Chiens

Les chiens sont admis après signature du Règlement correspondant et remise de la copie du certificat de vaccination à jour ou du passeport européen.

Tiliguerta
secret sardinia

24. Modifications de l'emplacement

Il est interdit de modifier de quelque manière que ce soit l'état de l'emplacement attribué, sauf si cette nécessité est justifiée par des conditions météorologiques particulièrement défavorables mettant en danger la sécurité des personnes et/ou des biens ; dans ce cas, le client est tenu de rétablir immédiatement l'état des lieux dès la cessation de ces conditions, à ses entiers soins et frais.

25. Aire de jeux

Il est interdit aux enfants de plus de **11 ans** d'utiliser l'aire de jeux.
L'accès à l'aire de jeux n'est permis qu'aux enfants accompagnés d'adultes, qui en répondent à tous égards légaux envers Tiliguerta Glamping & Camping Village et envers les tiers.

26. Piscines & Dog Pool

Pour les modalités d'accès, les horaires d'ouverture et les règles de conduite et de sécurité relatives à l'utilisation des Piscines et de la Dog Pool, il est renvoyé intégralement aux Règlements correspondants affichés dans les zones concernées et disponibles à la Réception, que le client et ses invités sont tenus de respecter scrupuleusement.

CHAPITRE II – Accès et utilisation des moyens de transport à l'intérieur de la structure

27. Voitures

L'utilisation des voitures n'est autorisée que pour les opérations de déchargement (à l'arrivée) et de chargement (au départ) de la tente, des équipements de camping et des bagages pour les séjours en mobil-homes. Il est interdit d'utiliser la voiture pour décharger des sacs de courses ou similaires.
Les opérations de chargement et de déchargement ne peuvent pas durer plus de 2 heures, sauf autorisation écrite expresse délivrée par la Direction.

28. Camping-cars

L'accès à la structure d'hébergement n'est permis qu'aux camping-cars régulièrement homologués, y compris aux fins de contrôle par les autorités compétentes. Le personnel de la Direction peut demander la présentation de cette documentation.
La sortie des camping-cars de la structure d'hébergement est permise jusqu'à 12h45 et ils sont tenus de rentrer avant 22h30 le même jour. En tout état de cause, pendant les plages horaires de 13h00 à 15h00 et de 23h00 à 08h00 ou celles autrement indiquées dans le Règlement de séjour, il est absolument interdit de circuler avec des moyens mécaniques à l'intérieur de la structure et de ses dépendances, à l'exception des véhicules de secours ou appartenant à Tiliguerta Glamping & Camping Village.

29. Limitations

L'accès à la structure d'hébergement avec des véhicules à moteur de toute cylindrée n'est pas permis, à moins qu'ils ne soient poussés moteur éteint ou à traction électrique, à l'exception de ceux conduits par le personnel de Tiliguerta. En tout état de cause, pendant les plages horaires **22h30 - 08h00 et 13h00 - 15h00**, aucun véhicule ne pourra circuler, à l'exception des véhicules de secours et du personnel.
L'entrée avec des vélos ou des trottinettes dans l'aire de jeux et sur la Piazza degli Ulivi n'est pas permise.

30. Circulation

Pour la circulation à l'intérieur de la structure d'hébergement, une limite de vitesse de **4 km/h**, c'est-à-dire à la vitesse du pas, est établie.
Le personnel de la structure d'hébergement est autorisé à retirer temporairement le vélo au mineur qui le conduit à une vitesse supérieure à la limite de 4 km/h ou de manière à créer un danger pour autrui ; le véhicule sera mis à la disposition de l'adulte responsable du mineur. Si cette infraction est commise par une personne majeure, un rappel écrit lui sera adressé ; en cas de répétition du comportement, l'usage du véhicule à l'intérieur de la structure sera interdit.

31. Stationnement

La structure d'hébergement est dotée d'aires de stationnement prévues à cet effet, payantes et soumises à disponibilité, situées dans les zones annexes de celle-ci.
Il est absolument interdit d'obstruer les **voies d'évacuation** avec quelque véhicule que ce soit, sous peine d'enlèvement forcé. Si l'obstruction est répétée une deuxième fois avec le même véhicule, celui-ci sera enlevé et/ou immobilisé aux frais du contrevenant et restitué à l'ayant droit au terme du séjour.
Les places de stationnement présentes dans la zone de parking sont réservées exclusivement aux clients et au personnel, préalablement enregistrés et autorisés.
Les aires de stationnement sont surveillées, mais **non gardées**.
Spiaggiadoro S.r.l. (Tiliguerta Glamping & Camping Village) n'est pas responsable des éventuels dommages ou vols affectant les véhicules stationnés qui seraient causés par des événements atmosphériques ou par des tiers.

CHAPITRE III – Gestion des urgences

32. Urgences

En cas d'urgences sanitaires, de graves événements naturels, de situations de danger pour la sécurité publique, d'incendie, de mésaventures en mer et d'autres événements potentiellement dommageables et dangereux, il faudra contacter le personnel de Tiliguerta, s'il est joignable, ou consulter le tableau d'information affiché à la Réception, où figurent tous les numéros de téléphone pour tout type de demande d'aide.

Tiliguerta
secret sardinia

TITRE IV – RESPONSABILITÉ

33. Responsabilité du client et/ou des invités

Les clients et/ou leurs invités sont personnellement responsables envers Spiaggiadoro S.r.l. (Tiliguerta Glamping & Camping Village) et/ou les tiers de tout dommage aux personnes, aux animaux et/ou aux biens, direct et/ou indirect, causé à quelque titre que ce soit à la suite de comportements adoptés en violation des règles du présent contrat et/ou des autres dispositions en vigueur, dans la mesure où elles sont applicables.

34. Interruptions de fournitures et de services (Blackout)

La société Spiaggiadoro S.r.l. (Tiliguerta Glamping & Camping Village) ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles pannes d'électricité, baisses de tension, suspensions ou dysfonctionnements pouvant survenir dans les systèmes hydrique, électrique, d'assainissement et de connexion internet, lorsque ces événements dépendent de cas de force majeure, d'événements atmosphériques ou ne sont de toute façon pas imputables aux organismes/gestionnaires externes fournissant ces services ; dans ces hypothèses, aucun remboursement ni réduction du prix du séjour ne sera dû.
Si la panne concerne en revanche les installations internes de la structure d'hébergement, Spiaggiadoro S.r.l. s'engage à intervenir pour rétablir le service dans les meilleurs délais techniques, afin de remédier aux désagréments subis par les clients.

35. Résiliation

La violation des obligations incombant au client en vertu du présent contrat entraînera, selon sa gravité, un rappel verbal ou écrit de la part de la Direction de la structure.
Si le client ne cesse pas immédiatement son comportement fautif après le rappel écrit, l'inexécution entraînera la résolution du contrat, immédiate et de plein droit au sens de l'art. 1456 du Code civil, avec obligation pour le client et ses invités de quitter la structure d'hébergement dans les **6 heures** suivant la réception de la communication de résolution, ainsi que, à titre de clause pénale, de payer le prix de l'intégralité du séjour réservé, même pour la partie non utilisée, Spiaggiadoro S.r.l. ayant le droit de retenir le dépôt de garantie jusqu'à satisfaction de ses créances, sans préjudice en tout cas de la réparation du préjudice supérieur.

TITRE V – DISPOSITIONS FINALES

36. Modifications

Toute modification opérationnelle du régime de fourniture du service de camping qui n'est pas contraire aux règles du présent contrat sera rendue publique par affichage sur le panneau prévu à cet effet pour les communications, situé à l'entrée de la structure.

Tiliguerta
secret sardinia

Les éventuelles modifications réservées à un client particulier lui seront communiquées par écrit. Le document correspondant devra être présenté sur simple demande du personnel de la structure d'hébergement. Toute dérogation est individuelle et ne constitue pas une source de droit équivalent en faveur de tiers.

37. Loi applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit italien et, pour toute interprétation relative à ce qui est exposé ou à ce qui n'est pas prévu, il est fait expressément référence aux normes légales et, à défaut, aux usages et coutumes.

38. Cession du contrat

Le présent contrat et les droits et obligations qui en découlent pourront être transférés par Spiaggiadoro S.r.l. à des tiers en cas de fusions, d'absorptions, de cessions d'entreprise ou de branche d'entreprise, le niveau de protection des droits du client étant maintenu.
Le client ne peut pas céder le présent contrat à des tiers.

39. Clauses de clôture

Les éventuelles tolérances de la part de Spiaggiadoro S.r.l., relatives à des comportements des clients et/ou de leurs invités en violation des dispositions du présent contrat, ne constituent pas une renonciation aux droits qui lui reviennent en vertu des clauses elles-mêmes.
Si une clause contractuelle quelconque s'avérait, pour quelque raison que ce soit, non conforme à des dispositions légales d'ordre public, elle sera remplacée de plein droit ou privée d'effet, sans préjudice de la validité des autres clauses.
Le présent contrat constitue l'expression intégrale de tous les accords intervenus entre les parties et épuise la réglementation de leurs droits et obligations pour ce qui concerne l'objet de l'accord lui-même. Tout accord antérieur et différent, écrit ou verbal, entre les parties comme envers des tiers, est réputé annulé et privé d'effet pour ce qui concerne le présent contrat.
Pour toute modification des conditions et des termes du présent contrat, la **forme écrite** est requise à peine de nullité.

40. Acceptation et approbation spécifique de clauses

Je déclare avoir pris connaissance du contenu des conditions ci-dessus, l'avoir compris et l'accepter intégralement. À la confirmation du devis (y compris par le versement de l'acompte ou du solde), le présent Contrat de Séjour est réputé intégralement accepté.

Signature du Client : _____

Tiliguerta
secret sardinia

Aux termes et pour les effets des art. 1341 et 1342 du Code civil, le Client déclare approuver expressément et spécifiquement par écrit les clauses suivantes :

Art. 5, alinéas 1, 3, 5 et 6 (Délais de paiement, annulation pour défaut de paiement du solde, conditions du Tarif Non Remboursable pour le séjour, la HB et Dog Beach, pénalité d'annulation des soins de bien-être) ;
Art. 6 (Régime de la rétractation conventionnelle, retenues sur l'acompte et frais de dossier forfaitaires) ;
Art. 7 (Caractère contraignant de la réservation et obligation de payer l'intégralité du séjour en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé) ;
Art. 8 et art. 38, alinéa 2 (Interdiction de cession de la réservation et du contrat par le client) ;
Art. 11 (Retards d'arrivée et résolution avec perte de la disponibilité de l'hébergement/de l'emplacement) ;
Art. 16 (Pré-autorisation à titre de dépôt de garantie et débit des dommages) ;
Art. 31, alinéas 2, 4 et 5 (Enlèvement des véhicules des voies d'évacuation, stationnement non gardé et exclusion de responsabilité pour les dommages causés par des événements atmosphériques ou des tiers) ;
Art. 34 (Exclusion de responsabilité de la structure pour les pannes d'électricité et les interruptions de services imputables à des gestionnaires externes ou à la force majeure) ;
Art. 35 (Clause résolutoire expresse, obligation de libérer les lieux dans les 6 heures, clause pénale et retenue du dépôt de garantie).

Signature du Client (pour approbation spécifique) : _____